

Le Texas autorisé à imposer l'affichage des Dix commandements dans les écoles publiques



Une gravure des Dix commandements, à Austin (Texas), en août 2018. ANOTHER BELIEVER/CC-BY-SA-4.0

La cour d'appel de La Nouvelle-Orléans estime dans sa décision que l'obligation d'afficher ce texte biblique ne constitue pas « une atteinte à la liberté de conscience des élèves ou des parents texans ». Les plaignants comptent porter l'affaire devant la Cour suprême. Le Monde avec AFP 22-04-2026 à 05h52

Une cour d'appel fédérale américaine a autorisé mardi 21 avril l'État du Texas à imposer aux écoles publiques l'affichage des Dix commandements de la Bible, une victoire pour les chrétiens conservateurs.

L'État avait adopté en juin 2025 une loi obligeant les écoles publiques à afficher ces préceptes bibliques « *dans un endroit bien en vue de la classe* ». Les autorités scolaires du Texas, plusieurs familles et l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) avaient contesté cette loi devant les tribunaux, arguant que les convictions religieuses étaient l'affaire des parents et des communautés confessionnelles, et non des écoles publiques.

En novembre, en première instance, un juge fédéral avait ordonné de retirer l'affichage de ces textes. Une injonction désormais annulée par la cour d'appel fédérale de La Nouvelle-Orléans. Celle-ci estime dans sa décision que l'obligation d'afficher ce texte ne constitue pas « *une atteinte à la liberté de conscience des élèves ou des parents texans* » et que les plaignants « *n'ont pas démontré que (la loi) constituait une atteinte substantielle à leur droit à la liberté de culte* ».

Encourager d'autres États

La cour d'appel estime également que la loi ne viole pas le premier amendement de la Constitution prohibant l'établissement d'une religion nationale et interdisant de favoriser un culte plus qu'un autre.

Cette décision est susceptible de créer un précédent qui pourrait encourager d'autres États tentés d'imposer des mesures du même type. L'ACLU a toutefois affirmé vouloir tenter un recours devant la Cour suprême. « *Nous sommes extrêmement déçus par la décision rendue aujourd'hui. L'arrêt de la cour va à l'encontre des principes fondamentaux du Premier amendement et de la jurisprudence contraignante de la Cour suprême des États-Unis* », a déclaré l'ACLU dans un communiqué.

Le procureur général républicain du Texas, Ken Paxton, a lui salué la décision d'appel. « *Les Dix commandements ont eu un impact profond sur notre nation, et il est important que les élèves en tirent des enseignements chaque jour* », a-t-il écrit sur X.

La décision d'appel a relevé que « *d'innombrables écoles publiques – y compris celles du Texas – commencent déjà la journée par la récitation d'un serment amenant les élèves à dire "une nation unie sous l'autorité de Dieu"* ».

ARCHIVE

L'État de Louisiane impose l'affichage des dix commandements dans les salles de classe

« ***Si l'on veut respecter l'État de droit, alors il faut partir de la loi originelle, celle de Moïse*** », a justifié le gouverneur républicain de cet État du Sud. La grande organisation américaine de défense des libertés a remis en question la constitutionnalité de cette loi et annoncé qu'elle portera l'affaire devant la justice. Le Monde avec AP et AFP Publié le 20 juin 2024

La Louisiane est devenue, mercredi 19 juin, le premier État américain à inscrire dans la loi l'obligation d'afficher les dix commandements dans toutes les salles de classe des écoles publiques, de la maternelle aux universités, et ce d'ici au début de l'année 2025.

Jeff Landry, le gouverneur républicain de cet État conservateur du Sud, a promulgué une proposition de loi qui prévoit que les dix commandements soient affichés sur des posters ou dans un cadre suffisamment « *large et avec une police adaptée pour être lisibles* ». « *Car si l'on veut respecter l'État de droit, alors il faut partir de la loi originelle, celle de Moïse* », a-t-il dit lors d'une cérémonie de signature.

Les opposants ont remis en question la constitutionnalité de cette loi. La grande organisation américaine de défense des libertés (American civil liberties union, ACLU) a aussitôt dit qu'elle porterait l'affaire devant la justice.

« *La loi viole la séparation de l'Église et de l'État et est clairement anticonstitutionnelle* », a-t-elle dit dans un communiqué. Le premier amendement de la Constitution des États-Unis prohibe l'établissement d'une religion nationale ou la préférence d'une religion sur une autre. Selon l'ACLU et deux autres associations, cette loi empêchera les élèves ayant des croyances différentes de se sentir en sécurité à l'école.

Une signification historique pour les partisans de la loi

Les partisans de cette loi rétorquent que la mesure n'est pas uniquement religieuse, mais qu'elle a une signification historique. Dans le langage juridique, les dix commandements sont « *les documents fondateurs de [l']État et d[u] gouvernement national* », clament-ils.

Les affiches seront accompagnées d'une « déclaration contextuelle » de quatre paragraphes décrivant comment les dix commandements « *ont constitué une partie importante de l'éducation publique américaine pendant près de trois siècles* ».

Selon la loi, les fonds publics ne seront pas utilisés pour sa mise en œuvre. Les affiches seraient financées grâce à des dons.

D'autres États conservateurs de « la ceinture biblique » du sud des États-Unis – comme le Texas ou l'Oklahoma – ont tenté d'adopter des mesures similaires, mais ont renoncé face aux menaces de recours juridiques sur leur constitutionnalité.